



Accord de revalorisation du pouvoir d'achat

Revalorisation ou aumône
Voilà ce que la CGT
n'a pas signé



Le 22 décembre dernier, Thibaut Guiraud, Adjoint délégué au personnel présentait aux 4 organisations représentatives (CGT, SUD, CFDT et FO) la dernière mouture du fameux protocole.

Les parapheurs étaient sur la table, déjà prêts, ils savaient que certains signeraient.

Voici l'accord signé par FO et CFDT, minoritaires donc non représentatifs sur nos 3 collectivités :

Pour 2024 :

- 20 euros brut mensuel de RIFSEEP du C2 au A4+
- 20 euros brut mensuel en plus pour les C1 assurant des fonctions d'encadrement
- Revalorisation du chèque déjeuner à 6.20 euros

Pour 2025 :

- Participation à la mutuelle labellisée de 20 euros pour les Cat C et 15 euros pour les Cat B et A
- Négociations pour revaloriser certains RIFSEEP en fonction des métiers dans une enveloppe contrainte
- Passage des chèques déjeuners à 6.50 euros

Pour 2026 :

- Passage de la participation à une mutuelle labellisée à 25 euros pour les Cat C et 20 euros pour les Cat B
- Passage des chèques déjeuners à 7 euros

Pour la CGT, les 20 euros bruts soit **15 euros net** environ sont bien loin de ce dont ont besoin les agents pour vivre et bien loin des capacités financières de nos collectivités.

Les 20 euros bruts pour les C1 assurant l'encadrement correspond de fait à la création d'un nouveau groupe de fonction RIFSEEP en catégorie C.

A peine le C3 disparu, il réapparaît par la grande porte. Il ne faut pas se leurrer, les collègues C1 encadrants peuvent dire au revoir à la Cat B puisqu'ils auront les 20 euros brut.

A la CGT nous sommes pour 2 groupes en catégorie C comme prévu par le décret et l'encadrement c'est cat B, point !

Avec l'augmentation de 20 centimes de valeur du chèque déjeuner soit **0.12 euros d'augmentation de votre pouvoir d'achat** (car il y a 8 centimes de votre poche), là on a touché le pompon, peut être même celui du radin de l'année... L'augmentation du chèque déjeuner n'était pas pour nous une priorité car pas avantageux pour les agents. La carte va peu à peu remplacer le ticket papier et ainsi devenir plus contraignante et les mesures gouvernementales nous permettant d'utiliser le ticket restaurant pour faire nos courses vont vraisemblablement prendre fin dès 2025.

Notre intersyndicale n'aura néanmoins pas été vaine. Nous avons réussi à décaler la participation de nos collectivités à la mutuelle (initialement prévue pour 2024) à 2025 et ainsi augmenter la participation prévue cette année pour le RIFSEEP... de quelques miettes.



Concernant la participation mutuelle nous sommes clairs, elle va être obligatoire dès 2026, il était donc préférable d'utiliser l'enveloppe (bien trop mince) proposée par la collectivité pour des mesures jouant réellement sur le pouvoir d'achat.

La seule mesure impactant le porte-monnaie de toutes et tous était l'augmentation du régime indemnitaire. Ensuite, chaque agent était libre d'utiliser cet argent comme bon lui semble (nourriture, mutuelle etc...)



Nos propositions étaient donc celles ci :

→ Une augmentation des montants du RIFSEEP en tendant à se rapprocher **du 1 pour 5** entre le RIFSEEP le plus bas et le RIFSEEP le plus élevé. Actuellement le groupe RIFSEEP le plus bas est à 275 euros, celui le plus haut est à 2350 euros ce qui représente environ du 1 pour 9)

→ Des montants de RIFSEEP se rapprochant de **40 % des plafonds** pour tous les groupes de fonction sachant que chaque groupe de fonction à un plafond différent calculé en fonction des montants des RIFSEEP de l'ETAT (actuellement le RIFSEEP le plus bas est à 29% du plafond pris en compte par la collectivité et celui le plus haut à 78% du plafond pris en compte par la collectivité)

AUGMENTATIONS



→ La **disparition des groupes de fonction A3+ et A4+** (la loi impose au minimum 4 groupes de fonction en catégorie A, nos collectivités ont décidé d'en créer 6. Nous souhaitons limiter l'individualisation de la rémunération en restant sur un nombre de groupes de fonction minimum)

La collectivité a fait fort en faisant signer un accord à **FO et CFDT** qui représentent bien **moins des 50% de représentativité** du personnel sur l'ensemble de nos trois collectivités. Cet accord est donc contestable du point de vu du « dialogue social ». C'est en quelque sorte un **bras d'honneur à la démocratie et aux salariés** !

En signant ces syndicats se sont engagés à ce que « les mesures du présent accord ne soient pas présentées en Comité Social territorial ». Pour nous, **n'en déplaise à Monsieur Guiraud**, la création d'un nouveau groupe de fonction et l'augmentation du RIFSEEP sont instaurées de **manière illégale** car toute révision du RIFSEEP nécessite un passage en CST. Nous exigeons donc que la loi soit respectée.

Comme à son habitude la CGT ne laissera pas tomber les Agents . Notre fibre c'est le partage des richesses. Mais n'oublions pas, la vraie bataille concernant le pouvoir d achat c'est l augmentation du point d'indice !

Voici les montants que nous avons proposés :

En conservant un maintenu pour les agents occupant les postes à partir des A3 :

	RI Ancien	RI 2024	RI proposé par la CGT
C2	275 €	295 €	345 €
C1	300 €	320 €	370 €
C1 E		340 €	
B3	400 €	420 €	450 €
B2	450 €	470 €	500 €
B1	550 €	570 €	600 €
A4	700 €	720 €	850 €
A4+	850 €	870 €	
A3	1 250 €	1 250 €	1 000 €
A3+	1 500 €	1 500 €	
A2	2 000 €	2 000 €	1 500 €
A1	2 350 €	2 350 €	1 800 €

Le Maire Président par la voix de son adjoint au personnel et aux finances a été très clair, nos propositions devaient rentrer dans l'enveloppe décidé par nos collectivités. **Nos propositions rentraient dans l'enveloppe, dommage pour le pouvoir d'achat des Agents !**

